



LIBERTAD PARA LOS 5, NO MAS BLOCEO!
JUSTICE ET LIBERATION IMMEDIATE DES 5
PROCHAINE MOBILISATION à PARIS :
Vendredi 25 Juin à 18h30, devant l'Hôtel de Ville

REQUETE D'HABEAS CORPUS POUR GERARDO HERNANDEZ

Le 14 juin dernier a été présentée une requête d'Habeas Corpus au nom de Gerardo Hernández, qui est toujours sous le coup d'une double perpétuité plus quinze ans de prison. Contrairement à Ramón Labañino et Antonio Guerrero, il n'a pas bénéficié de la révision de sentence qui a permis à Ramon et Tony de ne plus être sous le coup d'une condamnation à perpétuité. Même si pour eux la peine reste monstrueusement lourde et injuste (30 de prison pour l'un, 21 ans et 10 mois pour l'autre), cela leur a permis de ne plus être incarcérés dans des prisons de haute sécurité, ce qui signifie des conditions de vie moins insupportables. Gerardo a été écarté de la resentence sous divers prétextes dont le plus cynique est qu'une perpétuité de plus ou de moins ne changerait pas grand-chose à sa situation. Ce qui est plus que discutable.

QU'EST-CE QU'UNE REQUETE D'HABEAS CORPUS, EGALEMENT APPELEE « APPEL COLLATERAL » ?

A QUOI CELA PEUT-IL NOUS MENER DANS LA LUTTE POUR LA LIBERATION DES CINQ ?

LEONARD WEINGLASS REpond A CES QUESTIONS DANS UNE INTERVIEW ACCORDEE A GLORIA LA RIVA POUR FREE THE FIVE.

« Après sa condamnation, Gerardo avait le droit de faire appel auprès de la Cour d'appel d'Atlanta, ce qui a été fait, puis de demander une révision par la Cour Suprême des Etats-Unis, ce qui a été fait également. Ce processus est l'appel direct. Lorsque ce processus arrive à son terme, comme dans le cas de Gerardo Hernández, on a alors le droit de mettre en route un appel collatéral, c'est-à-dire une attaque collatérale des condamnations, ce qui est un forme très limitée d'appel (uniquement des sujets ayant trait à la Constitution et qui n'ont pas été réglés auparavant, en plus d'une affirmation de réelle innocence), c'est ce qu'on appelait auparavant un "habeas corpus fédéral". Maintenant cela s'appelle une motion pour la « Section 2255 ». C'est là que nous en sommes aujourd'hui. Nous avons présenté la motion pour la 2255 ce 14 juin, et nous remettons le dossier dans les 30 prochains jours, en y incluant les violations de la Constitution qui n'avaient pas fait partie de l'appel préalable ainsi qu'une déclaration de réelle innocence ».

Concernant les délais pour présenter un habeas corpus, cela doit se faire « dans l'année qui suit la dernière action judiciaire. Pour Gerardo, quand la Cour Suprême des Etats-Unis a refusé notre demande de révision le 15 juin 2009 ». D'où cette date butoir du 14 juin. « Cependant, si à un moment quelconque, et même si ce délai est dépassé, apparaît un élément nouveau qui n'avait pas été disponible, vous pouvez vous adresser à nouveau à la Cour avec une très faible possibilité [d'être entendu] et argumenter sur l'innocence réelle, ce que nous faisons dans les documents présentés. Toute preuve d'innocence ou de mauvaise conduite grave de la part du gouvernement pourrait fournir une base possible pour retourner devant la Cour, malgré le délai d'un an dans l'instance actuelle».

Devant quelle Cour est présentée la requête en Habeas Corpus ? « L'affaire est présentée devant la Cour du District Fédéral de Miami, qui est la Cour du district sud de Floride. C'est dans ce même district que s'est

tenu le procès. En règle générale, le cas est de nouveau présenté au même juge. Cependant, à Miami, comme dans un certain nombre d'autres districts fédéraux, il est fréquent que le juge qui a présidé l'affaire la renvoie devant les magistrats, qui examinent les documents et décident d'une audience si c'est nécessaire. Dans certains cas compliqués, le juge de la Cour du district fédéral peut garder l'affaire et ordonner une audience devant lui-même. Nous ne savons pas encore si la juge Lenard, qui a mené le premier procès, gardera cette affaire ou si elle va le mettre en charge d'un autre magistrat ».

Quelles suites possibles ? « Si l'un des magistrats croit que l'affaire est recevable, un avis est rédigé, dans lequel la Cour établira la réparation [à faire]. La réparation que nous recherchons est un nouveau procès pour Gerardo. Si nous perdions, nous aurions le cours normal des appels. Nous pouvons retourner devant le 11^e Circuit de la Cour d'Appel et ils renverront l'affaire si le tribunal ou la Cour d'Appel retiennent les points présentés pour la révision. Et si nous perdons ici aussi, nous pouvons demander à nouveau à la Cour d'Appel de recevoir l'affaire ».

L'un des points de l'appel fait référence aux journalistes a priori indépendants qui ont reçu de l'argent sans que la défense en soit informée. « C'est un cas classique d'élément nouveau récemment découvert qui a une dimension constitutionnelle. Le procès s'est tenu dans la période 2000-2001. Personne ne savait que ces journalistes étaient alors payés par le gouvernement. Mais en 2006 il a été découvert que ces journalistes qui écrivaient régulièrement des articles étaient aussi appointés par le gouvernement fédéral en connexion avec Radio et TV Martí. Sachant que ce fait n'a été révélé qu'en 2006, cela devient un élément nouveau. Ce qui fait qu'il s'agit d'une preuve que le gouvernement a manipulé l'attitude de la communauté, ce qui est de dimension constitutionnelle, car le droit de Gerardo à un procès juste a été violé. [...] Nous espérons que cette affaire sera devant la Cour du district dans au moins six mois, sans doute plus. Ce qui fait que si nous recevons une nouvelle information, nous pourrions l'intégrer aux documents présentés ce mois-ci et le mois prochain. [...] Nous recherchons des informations que le gouvernement a gelées, qui n'ont pas été présentées, sur le fait qu'ils ont manipulé ce procès afin d'obtenir une condamnation ».

Après l'appel final, y a-t-il encore des possibilités, ou une cour au niveau international devant laquelle présenter le cas des Cinq ? « En mai 2005, une commission du Comité de l'ONU pour les Droits de l'Homme, le Groupe de Travail sur les Arrestations Arbitraires, a présenté une opinion émise par cinq juges, sur le fait que le siège [la Cour de Miami Dade, ndt] a violé les normes internationales lors du procès et a demandé aux Etats-Unis de porter l'affaire dans une autre localité. Bien sûr, les USA n'ont pas répondu. Il existe d'autres instances internationales auxquelles nous pourrions nous adresser, mais pour cela il faudra attendre que tous les appels internes soient épuisés ».

D'autres moyens d'obtenir justice pour les Cinq Cubains ? « Le recours du 14 juin a été fait pour Gerardo Hernández. Ceux pour les autres se feront au moment venu. Mais le cas de Gerardo est exemplaire car il purge deux condamnations à perpétuité plus 15 ans, alors qu'il est effectivement innocent des charges retenues. De plus, c'est la première personne dans l'histoire des USA à être accusée de la disparition d'un avion abattu par les forces armées d'un autre pays défendant son espace aérien. De plus [...] les procureurs des Etats-Unis ont reconnu à la fin du procès dans une motion de "circonstance imprévue" qu'ils n'avaient aucune preuve suffisante pour le faire condamner, en qualifiant la chose "d'obstacle insurmontable" pour obtenir une condamnation si la juge donnait aux jurés des instructions sur cette base. Cependant, l'appel [de la défense] fut refusé, les instructions données, et le jury l'a condamné. Il n'y a qu'à Miami [que c'est possible]. Dans l'affaire de Gerardo, il faut véritablement l'intervention de forces supplémentaires, de personnes qui ne soient pas liées à des procès, ni à des affaires touchant la justice, mais de gens qui dans le monde entier se soucient des droits de l'homme et de la justice ».

Un message pour Gerardo et la solidarité ? « J'ai parlé à Gerardo il y a deux jours, il m'a appelé depuis sa prison de sécurité maximum en Californie. Il voulait que je le tiens au courant de l'évolution de l'affaire. C'est quelqu'un de très fort et solide, qui croit en sa propre innocence et en son pays. Il a rempli son devoir avec honneur en tant que volontaire en Afrique dans la lutte contre l'apartheid. Il a été un prisonnier exemplaire, il n'a enfreint aucune règle tout au long des 12 ans qu'il a passé dans les rigueurs d'un confinement en sécurité maximum. Il s'adresse à la communauté internationale préoccupée par les questions de justice pour leur faire connaître sa cause. Cela étant, il est confiant en ce que finalement son innocence sera reconnue ».

Sources: Entrevista con Leonard Weinglass, sobre nueva apelacion de Gerardo Hernández por Gloria La Riva, coordinadora, Comité Nacional para la Libertad de los Cinco

Annie Arroyo

France-Cuba

Kubako Etxea